



## SOMMAIRE

L'intermédiation locative : un toit pour abriter l'autonomie  
« Nous croyons en la capacité des personnes »

P.2      Chemin Vert se transforme  
P.3      Une mission, plusieurs façons d'agir  
P.3      Gilberte W., donatrice engagée à l'Îlot

P.3  
P.4  
P.4

“

**E**n France, on compte aujourd’hui 350 000 personnes sans domicile, en hébergement d’urgence ou à la rue, soit une hausse dramatique de 6 % en un an. Une situation qui concerne particulièrement celles et ceux qui sortent de l’incarcération. Chaque année, des milliers de personnes sorties de détention se retrouvent sans solution de logement. Alors que la période de grand froid rend la mise à l’abri des personnes marginalisées encore plus urgente, l’Îlot réaffirme sa mission : offrir un toit sûr, car un logement stable est un des 4 piliers d’une réinsertion durable, avec l’emploi, la santé et la restauration des liens sociaux. Mais rien de tout cela ne serait possible sans vous, amis donateurs, qui partagez avec nous la conviction forte que chacun mérite une seconde chance de retrouver le cours d’une vie ordinaire et apaisée, loin de la récidive. Soyez convaincus que votre soutien rend concrètement possible les efforts de femmes et d’hommes que l’Îlot accompagne chaque jour avec dévouement et professionnalisme.



FÉLIX DE BELLOY  
PRÉSIDENT DE L'ÎLOT

## À L’APPROCHE DE L’HIVER, UNE PRIORITÉ : HÉBERGER.

De plus en plus de femmes seules avec enfants ou de familles vivent à la rue. À l’approche de l’hiver, l’Îlot renforce ses dispositifs d’hébergement pour faire face à cette situation inacceptable.

De plus en plus de femmes seules avec enfants et de familles se retrouvent sans solution de logement quand l’hiver approche. Parmi elles, les femmes ayant connu la prison sont particulièrement vulnérables : elles ont souvent perdu les repères et les liens familiaux qui pourraient leur permettre de se mettre à l’abri. Face à cette réalité, l’Îlot agit à travers ses centres d’hébergement en Île-de-France à Amiens et à Toulon. Ainsi, le Centre d’hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Val-de-Marne accompagne des femmes seules ou avec enfants dans leurs démarches de réinsertion : en 2024, 73 % d’entre elles ont retrouvé un logement autonome. Le CHRS Thuillier, à Amiens, accueille des femmes placées sous main de justice et des familles : l’année dernière, 175 femmes ont été hébergées en urgence via le 115, retrouvant sécurité et dignité. De même, lorsque les températures

chutent, le Centre d’hébergement d’urgence (CHU) la Passerelle renforce son action : plus de 20 000 nuitées et 31 232 repas y ont été offerts en 2024, dont 1 210 en halte de nuit pendant l’hiver.



Nos hébergements sont des tremplins vers la reconstruction et la réinsertion sociale.

## UN TOIT POUR ABRITER L'AUTONOMIE

Pour nous, l'hébergement n'est qu'une étape. Avec son dispositif de logements en intermédiation locative, l'Îlot accompagne les derniers pas de ses bénéficiaires vers l'indépendance et le retour à une vie ordinaire.

Pour les personnes accueillies à l'Îlot, notamment celles ayant connu la prison ou étant encore sous main de justice, bénéficier d'un hébergement, c'est retrouver un endroit où souffler et se reconstruire. Dans nos Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, tout est pensé pour que les résidents regagnent peu à peu leur indépendance. Les rénovations récentes du CHRS Chemin Vert (lire ci-contre), par exemple, vont bien au-delà du simple confort : « Chaque logement dispose désormais d'une kitchenette et d'une salle d'eau privative. C'est beaucoup plus confortable et ça favorise l'autonomie des résidents » explique Ablaye Deme, coordinateur social du CHRS.

### LE LOGEMENT, UN LEVIER D'ÉMANCIPATION

Mais l'Îlot ne s'arrête pas là. Au-delà de l'hébergement collectif, l'association a développé des dispositifs innovants qui consolident le parcours de réinsertion. C'est le cas des logements en diffus, où des personnes logées dans des appartements indépendants continuent à être suivies par les travailleurs sociaux de l'Îlot, y compris dans le cadre de l'intermédiation locative (IML). Ces logements permettent à des personnes

déjà bien engagées dans leur parcours de réinsertion – souvent en emploi, stabilisées et capables de gérer leur budget – d'habiter un logement indépendant loué par l'Îlot, tout en bénéficiant d'un accompagnement social. À Amiens, à proximité du CHRS Les Augustins, 14 logements en IML accueillent ainsi des hommes en transition vers un logement autonome. « L'intermédiation locative permet au résident d'occuper un logement sans en être locataire en titre mais d'y être accompagné pour le devenir », explique Carine, éducatrice spécialisée. « Je les accompagne pour surmonter les difficultés liées à leurs obligations de locataires. Je suis attentive à la gestion de leur budget, à l'entretien de leur appartement, au paiement du loyer, mais aussi à l'avancement de leur projet professionnel. »

Mannfi, un des résidents du dispositif, témoigne de ce changement de vie : « Depuis mon arrivée ici, tout va mieux. J'ai un appartement indépendant, je peux recevoir mes enfants. C'est le plus important pour moi. » Pour lui, comme pour beaucoup, ce logement n'est pas une simple adresse, mais une passerelle vers la dignité retrouvée. À Toulon, un nouveau dispositif d'intermédiation locative est dédié spécifiquement à des jeunes sortant de

détention et engagés dans un parcours de réinsertion, afin de les aider à franchir une étape décisive : accéder à un premier logement et construire leur avenir professionnel.

### LA SÉCURITÉ D'UN TOIT

Dans le même département (Var), depuis fin 2024, 9 studios en intermédiation locative accueillent 9 mamans seules et 13 enfants de moins de 4 ans, dont un bébé d'un an. Ces familles particulièrement fragiles sont orientées par le Conseil départemental. Elles sont hébergées pour une durée de quatre mois, le temps qu'un accompagnement social intensif - assuré par les partenaires du dispositif - leur permette d'accéder à une solution pérenne. Dans ces studios, l'enjeu est vital : offrir un cadre stable pour grandir et se reconstruire.

L'Îlot assure la gestion des logements et veille, en lien avec les acteurs sociaux locaux, à ce que chaque famille bénéficie d'un accompagnement adapté à sa situation. Sans logement sûr, rien n'est possible. L'emploi, la santé, la parentalité, les liens sociaux, tout repose sur la sécurité d'un toit. « Avoir un logement à soi, c'est la première étape pour vivre dignement et être capable de se projeter dans l'avenir », rappelle Carine.

Pour permettre à l'Îlot de multiplier des dispositifs d'hébergement innovants et d'offrir à toujours plus de personnes un chemin vers l'autonomie et la réinsertion durable, votre soutien est essentiel. Votre don compte, plus que jamais !





## « Nous croyons en la capacité des personnes »

Forte de 15 années d'expérience au sein de différents établissements de l'Îlot, comme le CHU La Passerelle et le CHRS Thuillier, Najet Helis nous fait part de son regard sur l'accompagnement proposé par l'association.

### D'où tirez-vous la force nécessaire pour accompagner des personnes au parcours de vie difficile ?

Il faut être fort face aux histoires de vie qu'on entend. Certaines marquent profondément. Mais ce que je trouve admirable à l'Îlot, c'est cette capacité à rester professionnel, même quand c'est dur. On garde la distance nécessaire, on se protège grâce à l'analyse de la pratique et aux temps d'échanges en équipe. C'est essentiel : sans une bonne équipe, on peut vraiment se blesser émotionnellement.



« Ce que je trouve admirable à l'Îlot, c'est cette capacité à rester professionnel, même quand c'est dur. »

### Y a-t-il une différence entre les publics des établissements la Passerelle et Thuillier et de quelle façon concevez-vous leur accompagnement ?

Ces publics ont un point commun : l'absence de logement. Et notre travail consiste à individualiser leur accompagnement, à s'adapter à chaque parcours. La seule différence, c'est le cadre de cet accompagnement : à la Passerelle, nous sommes dans l'urgence ; à Thuillier, dans l'insertion, une étape plus stable, avec des logements et un accompagnement plus « contenant ». Mais ces établissements s'inscrivent dans la même continuité de parcours, simplement à des niveaux différents.

### Quelle est la spécificité de l'accompagnement de l'Îlot ?

Contrairement à d'autres structures, où les personnes doivent souvent « cocher les bonnes cases » pour être admises, à l'Îlot, on essaie de faire « tomber ces cases ». On reste souple, à l'écoute, et surtout, nous croyons en la capacité des personnes. Je sais que je ne peux pas répondre à tous les besoins, mais je peux me recentrer sur l'essentiel : les besoins primaires, le premier accueil, la sécurité. Et à partir de là, les choses avancent, étape par étape. C'est ce qui fait notre différence. ●



## VIVRE À L'ÎLOT

## « CHEMIN VERT SE TRANSFORME »

Après quatre années de travaux, le bâtiment A du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Chemin Vert rouvrira bientôt ses portes. Plus qu'une simple rénovation, c'est une véritable transformation au service de l'autonomie et de la dignité des résidents.

« C'est une rénovation complète qui a été accomplie ! » se réjouit Ablaye Deme, coordinateur social du centre. Le bâtiment, repensé de fond en comble, offre désormais des espaces modernes et adaptés : « Un étage supplémentaire a été créé, un ascenseur ajouté, les chambres agrandies. Avant, on ne pouvait pas accueillir de personnes à mobilité réduite. Maintenant, c'est possible. »

Chaque studio dispose d'une kitchenette, d'une salle d'eau privative, d'une serrure, d'un judas et d'une sonnette. Les résidents ont leur propre clef et peuvent vérifier qui sonne à leur porte. « Ils retrouvent leur intimité, le plaisir d'être « chez eux », dans un lieu neuf et confortable, qui ne peut que les inciter à aller mieux, à retrouver leur dignité

et l'élan pour se réinsérer. »

La rénovation profite aussi aux équipes : nouveaux bureaux, salle d'entretien, espaces communs plus lumineux et sécurisés. Tout a été pensé pour renforcer le lien humain et le suivi social.

Dans quelques semaines, une trentaine de résidents pourront réintégrer les lieux. « Ils sont impatients, évidemment. On a déjà préparé le plan de réinstallation, prévu les chambres, organisé les déménagements... » se réjouit Ablaye.

Retrouvez l'intégralité de l'interview en flashant ce QR code ●



# NOUS RÉPONDONS À VOS QUESTIONS...

**Je vois que les associations souffrent beaucoup du contexte économique et social. Est-ce le cas de l'îlot et si oui, comment puis-je l'aider ?**

GÉRARD S., LYON

**E**ffectivement, le contexte actuel pèse sur notre association. Les incertitudes économiques touchent aussi nos donateurs, dont la générosité est pourtant essentielle à la réussite de nos actions. Dans le même temps, les besoins augmentent : le mal-logement progresse, les dispositifs d'hébergement sont saturés, et le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) traverse lui aussi une période de forte tension.

Les personnes sortant de prison se retrouvent souvent seules, sans repères ni accompagnement, avec le risque de récidive que cela comporte. Nous faisons donc face à un double défi : moins de ressources, mais plus de personnes à aider.

C'est pourquoi le soutien de nos donateurs est aujourd'hui plus précieux que jamais. Si vous partagez notre conviction qu'une seconde chance est possible, vous pouvez nous soutenir de plusieurs manières : en faisant un nouveau don ponctuel à l'îlot ; en rejoignant les donateurs « Cœur d'îlot » qui ont décidé de faire un don régulier par prélèvement automatique pour nous donner les moyens d'agir dans la durée ; en faisant vivre vos valeurs et votre engagement au-delà de votre propre existence en envisageant dès à présent un legs, une donation ou la transmission d'une assurance-vie à l'îlot ; ou encore en devenant membre ou bénévole de notre association.

**Chaque geste compte !** Ensemble, nous pouvons continuer à accompagner celles et ceux qui veulent retrouver une vie plus apaisée et responsable.

Pour en savoir plus sur les moyens de nous soutenir : [www.ilot.asso.fr/nous-soutenir/particulier/](http://www.ilot.asso.fr/nous-soutenir/particulier/)



## UNE QUESTION ? Contactez-nous !

Nous sommes à votre écoute et serions heureux de répondre à vos demandes, avec attention et engagement.

[donateurs@ilot.asso.fr](mailto:donateurs@ilot.asso.fr) | 01 43 14 31 00

## TÉMOIGNAGE



“

Agir pour la réinsertion des personnes sortant de prison est essentiel pour elles comme pour nous : empêcher les récidives, c'est veiller à la sécurité de tous. C'est éviter un retour en prison, et donc le poids mort du coût pour la collectivité. C'est proposer un travail à quelqu'un qui devient utile aux autres. C'est rendre leur dignité à ces personnes, et donc faire grandir la nôtre. J'aime apprendre que des personnes s'en sont sorties. Cela fait chaud au cœur, et redonne confiance en l'humain, surtout dans le contexte actuel qui semble se délecter de brutalité et de vulgarité. On ne naît pas délinquant, on le devient. Et si les circonstances sociales ne changent pas, on le reste. Nous devons réfléchir aussi sur ce qu'est la punition : une violence pour répondre à une violence ? Ouvrons la voie à d'autres façons de faire, la justice restaurative par exemple. Nous sommes faits pour la solidarité. La preuve, c'est qu'elle nous rend heureux.



Découvrez le témoignage complet de Gilberte W., en flashant ce QR code.

## UN DON, UNE ACTION



**60€** Permettent de fournir un repas, midi et soir pendant une semaine dans notre établissement d'urgence la Passerelle.



**15€ PAR MOIS PENDANT 1 AN** Contribuent à former une personne dans l'un de nos Ateliers qualification-insertion, permettant l'obtention d'un diplôme dans la restauration collective.

> DÉCOUVREZ TOUTE NOTRE ACTUALITÉ : [www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)

> DEVENEZ MEMBRE DE L'ÎLOT : [www.ilot.asso.fr/vous-engager](http://www.ilot.asso.fr/vous-engager)

> DEVENEZ BÉNÉVOLE : [benevoles@ilot.asso.fr](mailto:benevoles@ilot.asso.fr)

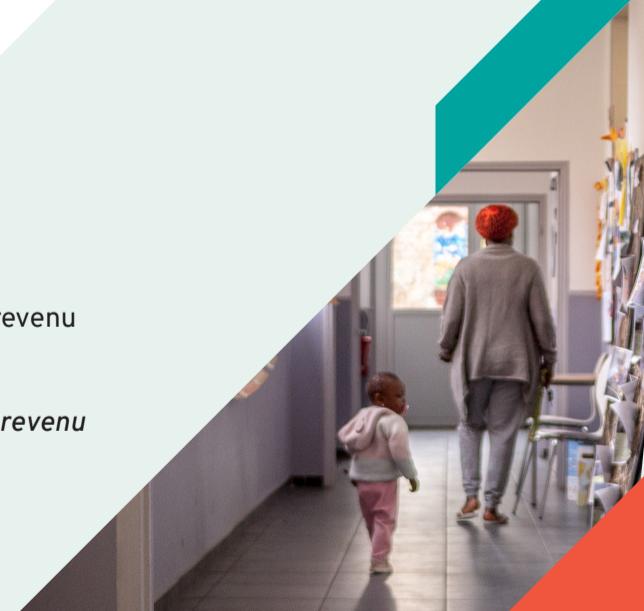


## 75% DE DÉDUCTION FISCALE :

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75 % dans la limite de 1 000 €.

Au-delà et dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, la réduction est de 66 %.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75 % dans la limite de 50 000 €.



Trajectoires • Bulletin trimestriel • Directeur de la publication : Félix de Belloy  
ISSN n° 2680-8331. Dépôt légal : Décembre 2025 © Photos : l'îlot, Freepik  
• Imprimeur : 3MA - Papier FSC (Forest Stewardship Council) issu des forêts gérées d'une façon écologiquement viable.



Association reconnue d'utilité publique  
153 avenue Jean Lalive | 93500 Pantin  
01 43 14 31 00 | [donateurs@ilot.asso.fr](mailto:donateurs@ilot.asso.fr)  
[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)

